

Copie anonyme - n°anonymat :



P2-00157

Eco So His

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 8

Session : 2023

Épreuve de : ES11

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Selon les données proposées par l'Insee, les prévisions effectuées suggèrent que la France pourra connaître une augmentation de son taux de croissance de maximum 1% en 2023. De fait, au vu de l'effet-ciseau auquel le pays fait face (augmentation des dépenses et baisse des recettes) et du vieillissement de la population, le président Emmanuel MACRON a, lors de son second quinquennat, relevé l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. En effet, au vu de la dégradation du ratio de dépendance et des faibles perspectives de croissance pour les années à venir, une augmentation de la durée de cotisation semble nécessaire afin de rendre la décaissance compatible avec l'état-providence.

L'expression d'Etat-Providence aurait été employée la première fois par le député français Emile Ollivier en 1864 de façon péjorative. Elle s'oppose à la conception d'un Etat-gendarme se limitant à l'assurance de fonctions régaliennes (police, justice...). Au sens strict, l'Etat-providence fait référence à l'ensemble des interventions de l'Etat dans le domaine social, notamment à travers la mise en place d'un système de protection sociale. Au sens large, cette expression englobe l'ensemble des interventions de l'Etat dans les domaines économique et social afin d'assurer une augmentation du bien-être collectif, une baisse des inégalités à travers les mécanismes de redistribution... De fait, il apparaît que la croissance économique soit indissociable de l'Etat-providence puisqu'elle permet une hausse des recettes fiscales, elles-mêmes à l'origine de la redistribution. Simon KUZNETS (1971) définit la croissance économique d'un pays comme "la hausse sur une longue période de sa capacité à offrir une gamme sans cesse élargie de biens économiques à sa population. Cette capacité croissante est fondée sur le progrès technique et les systèmes institutionnels et idéologiques qu'elle requiert". Ainsi, nous pouvons

définir la décroissance comme la baisse des richesses produites au cours du temps, se matérialiserait par des taux de croissance négatifs. Et, l'exemple de la réforme des retraites en France met en exergue une forme d'incompatibilité entre la décroissance et l'État-Providence dans la mesure où le modèle social français qui est un modèle social-démocrate au regard de la typologie de Gösta ESPING-ANDERSEN (The Three Worlds of Welfare Capitalism, 1980) place l'État comme instance majeure garantissant la redistribution des richesses; elle-même permise par la croissance et de fait, incompatible a priori avec la décroissance.

Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation effrénée, de recrudescence des inégalités et de réchauffement climatique, la décroissance est-elle compatible avec l'État-providence ?

S'il semblerait que la décroissance soit compatible avec l'État-providence (I), elle nuit à la redistribution, pourtant essentielle au fonctionnement même de l'État-providence (II). Toutefois, un interventionnisme public accru et une gouvernance mondiale efficace permettraient de rendre la décroissance compatible avec l'État-providence (III).

*

*

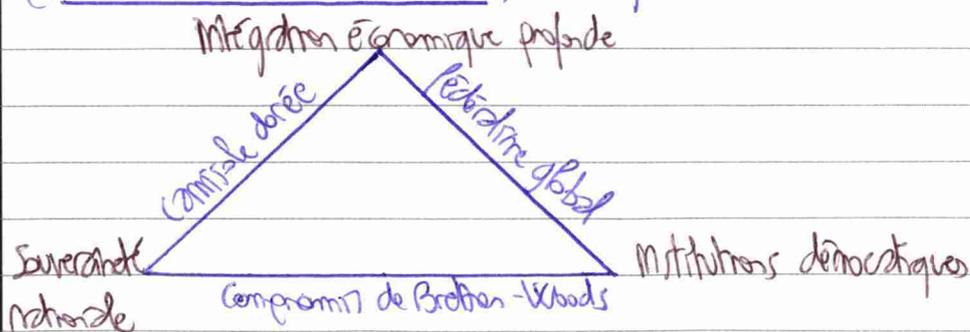
*

La décroissance permet une baisse des revenus distribués, une augmentation de l'égalité des chances, la rendant compatible avec l'État-providence (A). De plus, la croissance économique paraît incompatible avec l'État-providence dans le contexte actuel de mondialisation, notre affirmation semble d'autant plus légitimée (B).

La décroissance s'accompagne nécessairement d'une baisse des revenus distribués. De fait, les individus issus des classes les plus favorisées pourront moins accumuler de patrimoine, ce qui engendrera une baisse des revenus du patrimoine et du revenu total. Or, nous pouvons considérer que cette baisse des revenus liée à la décroissance permet d'augmenter l'efficacité des interventions mises en place par l'État pour réduire les inégalités. Camille PELUON (Le destin au berceau, 2013) développe l'idée selon laquelle l'origine sociale de individus pèse sur leur destinée sociale puisque l'accumulation de revenus et notamment de revenus du patrimoine contribue à une reproduction de

inégalités économiques, qui se cumulent entre elles. Or, la décentralisation serait un moyen de briser ces inégalités de revenus, permettant donc à l'État de mener des politiques adéquates pour lutter efficacement contre les inégalités. Leur action sera d'autant plus efficace que l'origine sociale pèsera moins sur la destinée sociale des individus. Amartya SEN (L'idée de justice, 2009) insiste sur la nécessité de viser l'égalité des "capabilités" de sorte à aider les familles (dans le besoin) à convertir efficacement leurs "biens premiers fondamentaux" de sorte à mener une "vie bonne". En prenant l'exemple des bourses scolaires, il affirme qu'il faut nécessairement mettre en place au sein des familles dont les enfants bénéficient de bourses scolaires un suivi personnalisé pour augmenter leurs "capabilités" et favoriser de fait l'égalité des chances et la brèche de inégalités. Par ailleurs, la décentralisation permettrait une baisse de la part du capital économique dans le stock global de capitaux tels qu'ils sont mis en évidence par Pierre BOURDIEU (Sociologie générale, vol. 2: œuvre posthume, 2016) et donc, des inégalités face à la réussite scolaire, liées à la forte possession de capital économique par les élites de classes favorisées. Ainsi, les "performances individuelles" dépendraient moins des "aléas de l'héritage" (Marie DURU-BELLAT, L'implosion scolaire, 2006). De fait, puisque la décentralisation permet une baisse des revenus et donc, une baisse du poids de l'origine sociale de l'individu dans sa destinée sociale, nous pouvons en déduire qu'une forme de compatibilité existe entre la décentralisation et l'état-providence.

De plus, le contexte actuel de mondialisation économique et financière effrénées semble rendre incompatible la croissance économique et l'état-providence, ce qui nous permet donc d'affirmer que la décentralisation serait par opposition compatible avec l'état-providence. Analysons de ce fait le triangle d'incompatibilité de Dani RODRIK (Nations et mondialisation, 2008).



Le cas de la Commission dérivée semble mériter à analyser à ce titre. Dans cette configuration, le pays est inséré dans le processus de mondialisation, permettrait la croissance économique, et dispose de sa souveraineté nationale. Toutefois, il ne dispose pas d'institutions démocratiques pourtant essentielles à l'existence d'un État-providence. C'est le cas de la Chine par exemple. Ainsi, dans le contexte de mondialisation économique, la croissance peut s'avérer incompatible avec l'état-providence, redout de fait la décentralisation.

Compatible avec ce dernier. De plus, la mondialisation économique accompagnée de la mondialisation financière a généré une explosion des inégalités de revenu à l'échelle mondiale, profitant aux élites les plus favorisées. De fait, la croissance semble incompatible avec l'état-providence. Branko MILANOVIĆ (Global Inequality - A new approach for the age of Globalization, 2016) met en évidence à travers sa courbe de l'électeurat que la mondialisation a engendré des "gagnants" et des "perdants". Les gagnants sont les 1% les plus riches qui voient une augmentation d'environ 65% de leur revenu en partie de peur d'abandonner les énergies fossiles (Chine, Inde) dont l'augmentation de la dette s'étend à plus de 80% entre 1988 et 2008. Les perdants sont à l'inverse les classes moyennes des pays développés qui ne connaissent qu'une très faible augmentation de leur revenu sur la période ainsi que les 10% les plus pauvres qui voient leur revenu augmenter de 15% sur la période alors que le taux de croissance du revenu moyen est de 25%. Or, cette augmentation spectaculaire des inégalités est largement due selon Thomas PIKETTY (Le Capital au XXIème siècle, 2013) à un taux de rendement du capital (r) supérieur au taux de croissance du PIB (g). De fait, la croissance économique, permise par la mondialisation financière, semble incompatible avec l'état-providence dans la mesure où le patrimoine financier n'est plus taxé en France - par exemple - depuis la mise en place de l'ISF par Macron en 2018, patrimoine détenu par les plus riches. De fait, les recettes fiscales sont amoindries, limitant l'efficacité de l'état-providence. Ainsi, puisque la croissance économique, permise - en partie - par la mondialisation semble incompatible avec l'état-providence, nous en déduisons que la décroissance peut être compatible avec l'état-providence.

Toutefois, la décroissance s'accompagne mécaniquement d'une baisse des recettes fiscales, se trouvant à la base-même de la redistribution, essentielle aux actions de l'état-providence.

*

*

*

La décroissance semble, dans une certaine mesure, être incompatible avec l'état-providence car elle limite les capacités de redistribution de l'état (A), pourtant essentielle dans nos sociétés démocratiques contemporaines (B).

La croissance s'accompagne d'une baisse des inégalités grâce aux politiques de redistribution que la décroissance veut freiner. C'est le sens que la décroissance semblerait incompatible avec l'état-providence. Analysons la courbe en U

Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 8

Session : 2023

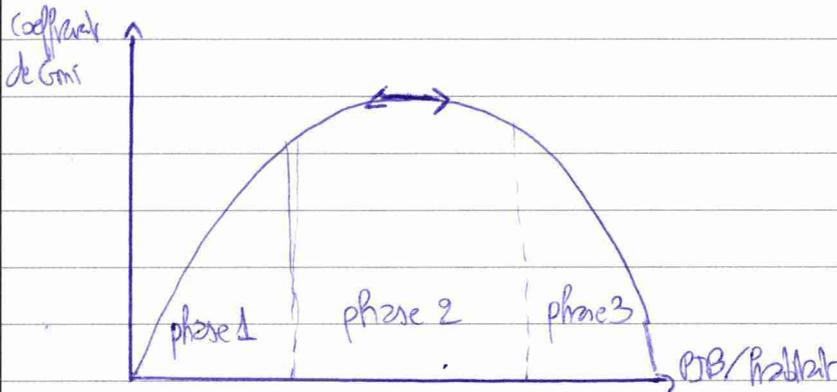
Emplacement
QR Code

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

mené de Simon KUZNETS (1955).



Si dans un premier temps on assiste à une augmentation des inégalités liée au creusement de l'écart entre les revenus agricoles et les revenus du secteur industriel, la concentration des travailleurs dans le secteur secondaire permet de tendre vers une égalisation des revenus,

et enfin, vers une baisse des inégalités. Or, KUZNETS insiste sur l'importance des politiques de redistribution au bon fonctionnement de cette dynamique. En effet, Nicholas KALDOR (A model of economic growth, 1957) que les inégalités au départ peuvent être source de croissance économique, ce qui freine la redistribution et enfin la baisse des inégalités. En effet, une augmentation des revenus de plus en plus élevée génère une augmentation absolue de l'épargne supérieure à la consommation en vertu de loi psychologique fondamentale de KEYNES. De fait, si l'épargne est majeure, cela stimule la croissance économique et donc augmente la redistribution. Historiquement, les politiques de redistribution ont été au cœur de la conception de l'état-providence puisque selon Pierre ROSANVALLON (La société des égaux, 2011), les tentatives globales ont été condamnées par l'état de pays dans "l'ère de la redistribution" ; dont la conception de la justice sociale permise par l'état-providence est une conception régressive de celle dernière. Et, en conséquence, l'impact positif de la redistribution moderne est impactant puisque selon l'Insee en 2020, les 10% les plus riches avaient un niveau de vie au moins 24 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres avant la redistribution ; écart ~~de 24 à 6~~ passant de 24 à au moins 6 fois supérieur après redistribution. De fait, puisque la décroissance empêche cette dynamique de redistribution,

il semblerait qu'elle puisse être compatible avec l'État-providence.

De plus, la redistribution était essentielle dans les sociétés démocratiques naissantes du 20^{ème} et 21^{ème} siècle, la décentralisation semble d'autant plus incompatible avec l'État-providence compte-tenu du rôle socio-politique. François BOURGUIGNON (La mondialisation de l'inégalité, 2012) met en évidence une augmentation du coefficient de Gini de la France, traduisant une hausse de l'inégalité dans le pays. En effet, il serait passé de 0,276 en 2003 à 0,3 aujourd'hui. Or, la décentralisation contribuerait à une reproduction et à l'auto-entretien de l'inégalité puisque selon Adam SMITH et Roland PFEFFERKON (Le système de l'école, 2008), une baisse du revenu de l'individu fait qu'il choisira un logement de moindre qualité, ce qui perturbera le travail scolaire des enfants et donc, augmentera le risque de leur échec scolaire et l'obtention d'un niveau de diplôme peu valorisé socialement ; le tout à l'origine de l'obtention d'un emploi mal rémunéré engendrant encore une fois une baisse du revenu. Or, dans les sociétés démocratiques du 20^{ème} siècle, les individus éprouvent une "passion pour l'égalité" selon Alexis de TOQUEVILLE (De la Démocratie en Amérique, 1835, 1940). Cela veut dire qu'une société juste doit être une société qui tend vers l'égalisation de conditions et surtout vers l'égalité de droits. De plus, la société doit explicitement permettre aux individus de graver les échelons de la hiérarchie sociale. Or, puisque la décentralisation est synonyme de baisse de dépenses publiques et donc, de baisse des revenus, et compte-tenu du besoin d'égalité des individus vivant au sein de sociétés démocratiques, elle nuit à la redistribution. Ainsi, elle serait incompatible avec l'État-providence.

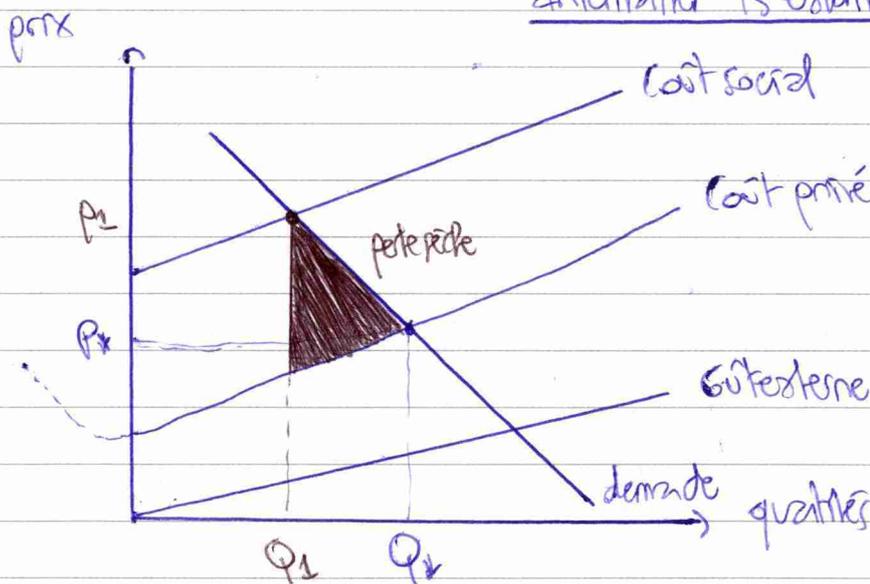
Toutefois, si la décentralisation semble incompatible avec l'État-providence, une bonne utilisation des recettes fiscales ainsi qu'une gouvernance mondiale efficace permettraient de rendre la décentralisation compatible avec l'État-providence.

Un interventionnisme public accru accompagné de la mise en place d'une fiscalité équilibrée (A) ainsi qu'une bonne gouvernance mondiale permettrait de

rendre compatible la décentralisation avec l'état-providence.

Tout d'abord, la présence émonomale n'affecte pas tous les dans
sociaux de manière identique. Ainsi, une fiscalité écologique et encaselle à mettre en
place sur les pays les plus pollués est ceux qui paient le tribut le moins cher
(Lucas CHANCEL Inégalités régionales, pour une justice sociale et émonomale,
2012). De plus, l'émonomement est un bien commun c'est-à-dire qu'il est non-exclusible
et rival selon la typologie de Paul SAMUELSON (The Pure Theory of Public
Expenditure, 1954). En raison de cette double caractéristique, l'émonomement est ^{un} ~~un~~
défaillance de marché puisqu'il est source d'externalités (pollution) à travers les émissions
de GES. Ainsi, il convient d'intégrer cette externalité, ce qui permet de rendre
compatible la décentralisation avec l'état-providence. Arthur-César PIGOU (The
Economics of Welfare, 1920) propose une solution pour intégrer l'effet externe négatif
(la pollution). Avec la mise en place d'une taxe pigouvienne dont le montant sera égal
au coût externe - qui est la différence entre le coût social et le coût privé, l'externalité
sera internalisée.

Internaliser les externalités.



Le passage de Q_1 à Q_2 traduit une baisse des quantités produites et donc,
la décentralisation plus largement. Or, elle peut être compatible avec l'état-providence
dans la mesure où l'état utilise le produit de la taxe pour financer un certain
nombre de prestations sociales, se plaçant ainsi dans une logique béveridgienne,
permettant donc une baisse des inégalités.

De plus, la publication du rapport Meadows Limits to growth (1972)
a mis à l'ordre du jour la nécessité de changer de paradigme, et a inspiré le
développement de nombreux travaux de la décentralisation. Or, pour que cette

dernière soit compatible avec l'état-providence, il faudrait s'engager à priori dans le cadre d'une gouvernance mondiale qui doit garantir l'équité et l'efficacité selon Pascal LAMY (La démocratie mondiale, pour une autre gouvernance globale, 2014). L'efficacité est menée dans la capacité des institutions à mettre en place des règles strictes et efficaces pour encadrer les comportements des individus. La légitimité, quant à elle, réside dans le fait que les institutions soient reconnues comme ayant un pouvoir de décision, qu'elles soient reconnues dans leur capacité d'agir et à mettre en place des actions strictes. Or, il semblerait que les institutions actuelles soient légitimes, et peu efficaces. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la réglementation environnementale puisque selon Elor LAURENT et Jacques LE CACHAUX (Économie de l'Environnement et Économie Écologique, 2012), la gouvernance de ce bien commun repose sur beaucoup d'accords éphémères et isolés entre eux, ces derniers ne prenant pas bien en compte les GES, les externalités, les caractéristiques des biens communs... De plus, pour que la décarbonation soit effectivement compatible avec l'état-providence, l'émergence d'une gouvernance cinquième mondiale est nécessaire. C'est l'un des 4 fait majeurs mentionnés par Pierre JACQUET, Jean PISANI-FERRY et Laurence TUBIANA dans Gouvernance mondiale, rapport du Conseil d'analyse économique (2021). Et, le protocole de Kyoto ainsi que les accords de Paris de 2015 illustrent cette gouvernance cinquième mondiale puisque, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de la baisse des émissions de GES, 500 milliards d'euros ont prévu d'être alloués aux PEA à partir de 2020 pour supporter les coûts liés à la transition écologique et au réchauffement climatique. Ainsi, en contrepartie d'une aide financière mondiale de la part des pays développés, les pays en développement peuvent rendre la décarbonation compatible avec l'état-providence.

*

*

*

Si la décarbonation pourrait sembler être compatible avec l'état-providence dans la mesure où elle permet une baisse des dépenses de revenus permettant de le déverser une partie des dépenses, elle force toutefois les mécanismes de redistribution, pourrait entraîner au fonctionnement même de l'état-providence ; ce qui laisse à penser que la décarbonation serait en fait différemment compatible avec l'état-providence. Or, nous avons montré qu'un interventionnisme public à travers une politique climatique efficace couplée à une bonne gouvernance mondiale permettrait de rendre la décarbonation compatible avec l'état-providence.